

PROCES-VERBAL SEANCE DU Conseil Municipal du 18/07/2025

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNAILLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusés : YILMAZ Y.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Arrivée de : M BOURDONNAY C. à 19h05 qui prend part au vote à compter de la délibération 6.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Procuration est donnée par GUILLAUBEZ C. à NIOGRET C.

Secrétaire de Séance : Marilyn FRATTER

1- OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Contrat séjour Résidence Dallex-Allombert - Mme BERTONI Maria à compter du 25/06/2025 chambre n°2.
- Contrat séjour Résidence Dallex-Allombert - Mme CUDI Marcelle à compter du 16/06/2025 chambre n°19.
- Devis AMF de l'Ain (Châlons en Champagne) achat de CERFA « Attestations d'Accueil » pour un montant de 207.00 €
- Devis BABOLAT (LOYETTES) pour :
 - Modernisation Armoire Eclairage public n°22 Impasse du Bouchet pour un montant de 3 300.00 € TTC
 - Travaux Modernisation de l'éclairage public 2025 - Avenue d'Oyonnax et Routes de Groissiat / Forge / Izernore pour un montant de 58 212.00 € TTC
 - Pose de 2 prises pour illumination sur les nouveaux mâts d'éclairage devant Mairie pour un montant de 672.00 €
- Devis ÉCHOPPE (BORDEAUX) pour :
 - Vêtement de travail 2025 « Tuniques » pour agents d'entretien pour un montant de 746.57 € TTC
 - Equipement de Protection Individuelle 2025 « Sabots » pour agents d'entretien pour un montant de 914.28 € TTC
- Devis IDEX (SAINT-PRIEST) pour :
 - Démontage radiateurs – Restaurant scolaire pour un montant de 2 555.04 € TTC
 - Recherche de panne et changement du thermoplongeur solaire – Maison F. SAMBARDY montant de 1 127.88 € TTC
 - Avenant n°1 au Contrat d'entretien des chaufferies des bâtiments communaux.
- Devis GARAGE AUTOLINE (BELLIGNAT) pour :
 - Entretien véhicule MINIBUS pour un montant de 415.72 € TTC
 - Entretien véhicule KANGOO pour un montant de 471.60 € TTC
 - Achat de 2 pneus pour Tondeuse KUBOTA pour un montant de 610.00 € TTC
- Devis SARL TIHBSE (BELLIGNAT) Dépannage Voirie, Espaces Vert, Espace Santé pour un montant de 768.00 € TTC
- Devis AMAZON.FR pour :
 - Accessoires téléphones et lampe de bureau pour un montant de 46.44 € TTC et 104.42 € TTC
 - Taille crayon Maternelle Sources pour un montant de 15.03 € TTC
 - Jeux Maternelle Sources pour un montant de 64.41 € TTC
 - Tube télescopique Maternelle Sources pour un montant de 18.77 € TTC

- Devis SARL BRISET CABRAL (GROISSIAT) pour :
 - Réfection pièce principale appartement n°2 - MARPA pour un montant de 2 251.20 € TTC
 - Réfection pièce principale et chambre appartement n°19 - MARPA pour un montant de 4 772.40 € TTC
- Devis EUROVIA ALPES (OYONNAX) pour :
 - Campagne de voirie 2025 pour un montant de 19 315.08 € TTC
 - Reprise d'affaissement N°6/ N°8 – Rue Neuve – Sinistre - pour un montant TTC de 952.20 € TTC
- Devis ACI (OYONNAX) Imprimante photocopieur pour Comptabilité / Services Techniques pour un montant de 4 680 € TTC
- Devis LIAIN (BOURG EN BRESSE) pour :
 - Pré fibrage de la MARPA pour un montant de 500 € TTC
 - Pré fibrage des 26 logements de la Marpa pour un montant de 2 400 € TTC
- Devis MANUTAN Collectivité pour :
 - Achat poubelle cendrier – Maison J. PREVERT pour un montant de 89.94 € TTC
 - Mobilier Primaire Pré des Saules pour un montant 452.46 € TTC
- Devis TUNSTALL (LE CEUSOT) pour :
 - Achat de transmetteur MARPA Appartement n°19 pour un montant de 342.00 € TTC
 - Abonnement mensuel + SIM et communication ID - MARPA Appartement n°19 pour un montant de 6.00 € TTC

- Devis ZEFELEC (OYONNAX) Eclairage façade - MAIRIE pour un montant de 11 713.78 € TTC
- Devis CLEAN MARKET (VIGNY) accessoires autolaveuse du Pré des saules pour un montant de 991.96 € TTC
- Devis KOMPAN (DAMMARIE LES LYS) Dépose et évacuation City SQUARE EIFFEL pour un montant de 5 001.60 € TTC
- Devis DEF (MOIRANS) Intervention et dépannage système incendie – ESPACE SANTE pour un montant de 463.20 € TTC
- Achat LES AMIS DE L'ALPAGE (APPREMONT) Animation Rando Forêt Noire pour un montant de 300.00 € TTC
- Devis LES GROLLES (VAUX EN BUGEY) Animation FÊTE PATRONALE pour un montant de 840.00 € TTC
- Achat MARCO'S ANIMATION (OYONNAX) Animation Festivités du 14 Juillet 2025 pour un montant de 300.00 € TTC
- Devis AU CLOS FLEURI (NANTUA) Cours d'Art floral – MARPA pour un montant de 240.00 € TTC
- Devis MANUFACTURE DES DRAPEAUX (MARSEILLE) Renouvellement drapeaux MAIRIE + Écoles pour un montant de 362.15 € TTC
- Devis FSPI (IZERNORE) Réparation alarme incendie MARPA pour un montant de 373.01 € TTC
- Devis TKE (ANGERS) Remplacement carte opérateur ascenseur – MARPA pour un montant de 1 597.20 € TTC
- Devis SIGNALS (LA ROCHELLE) petit matériel signalisation (catadioptre) pour un montant de 52.08 € TTC
- Devis HUSSON (CHATILLON St JEAN) Achat de matériel pour réparation jeux de l'Aire Rue du Bac pour un montant de 351.60 € TTC
- Devis LE SOUFFLE VERT (VILLEFRANCHE) Fleurissement – ESPACES VERT pour un montant de 226.76 € TTC
- Devis BTP MAT (SAINT-PRIEST) Petit matériel – VOIRIE pour un montant de 120.00 € TTC
- SAS MELODY (BELLIGNAT) Déplacement de gabions + remise en place (terrain CIS) pour un montant de 1 123.20 € TTC
- AM NETTOYAGE (BELLIGNAT) détartrage salle de bain appartement n°19 – MARPA pour un montant de 108.00 € TTC
- Contrat EDF Electricité provisoire LD Public pour un montant de 1 090.60 TTC
- Devis T-PSE – TOTAL ENERGIES (BELLIGNAT) Remplissage cuve gasoil – VOIRIE – ESPACES VERT pour un montant de 1 128.00 € TTC
- Devis LA CLE DU SOL (OYONNAX) Réparation stores – Maison F. SAMBARDY pour un montant de 432.00 € TTC
- Devis SC RICHARD (BELLIGNAT) Nettoyage gouttières et noue + remplacement lamourde Primaire Sources pour un montant de 3 025.27 € TTC
- Devis VISUAL'PRINT (OYONNAX) Panneaux « Arrêt minute » - Place des Arcades pour un montant de 30.00 € TTC
- Devis AUTO STYL (ARBENT) Petit matériel – graisseur à batterie pour un montant de 96.43 € TTC
- Devis AXESS Industries (STRASBOURG) achat arceaux pour sac poubelle VOIRIE pour un montant de 897.60 € TTC
- Achat GEDIMAT PAGANI – EPI et Vêtements de travail Saisonner VOIRIE pour un montant de 70.70 € TTC
- Devis COSEEC (LA BALME DE SILLINGY) Entretien terrain – STADE MUNICIPAL pour un montant de 2 520.00 € TTC

- Commande ORANGE BUSINESS – Changements mobiles et d'offre avec réengagement pour un montant de 2 561.16 € TTC
- Devis ALAIN PNEU – POINT S (OYONNAX) Pneus avant tractopelle pour un montant de 1 130.11 € TTC
- Devis ME MÉTROPOLE EQUIPEMENTS (ENNERY) Petit matériel – FORÊT pour un montant de 255,60 € TTC
- Devis JEQUIPE2 (OYONNAX) pour :
 - Vêtements imperméables POLICE MUNICIPALE pour un montant de 184.26 € TTC
 - T-shirts course AEPV pour un montant de 98.70 €
- Avenant n°2 à contrat d'engagement de droit public avec Mme GUINARD pour la période du 31.08.2025 au 31.01.2026
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme CAVILLON Sophie pour assurer un remplacement de congé maladie
 - du 13.06.2025 au 20.06.2025 maternelle Sources et bus
 - du 30.06 au 22.07.2025 en primaire Pré des Saules
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme ITTOBANE Leila pour remplacer 2 agents à temps partiel à l'école maternelle Sources du 01/09/2025 au 03/07/2026

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

2 – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : V. RAVET

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
- Vu la délibération du 22.11.2012 portant création d'un emploi « d'agent d'entretien des bâtiments communaux et activités scolaires et périscolaires » d'adjoint technique au restaurant scolaire à temps complet
- Vu le Tableau des effectifs du 30.01.2025

Vu l'avis favorable du 16.06.2025 formulée par le Comité Social territorial,

Considérant le départ en retraite d'un agent à temps partiel sur le poste

DÉCIDE

- La durée hebdomadaire de travail de l'emploi « d'agent d'entretien des bâtiments communaux et activités scolaires et périscolaires » est portée de 35 heures à 28 heures à compter du **01.09.2025**
- La présente modification du tableau des effectifs justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Accepte le tableau des effectifs est donc ainsi modifié à compter du 01.09.2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE								
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACT. ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL		
	Référence de la délibération créant l'emploi à l'origine							
Direction	Direction Générale des Services - Emploi fonctionnel strate 2 - 10 000 hab	Attaché	Non	1	0	TC		
	Délibération du 12.07.2001							
	Secrétariat Général	Attaché	Non	1				
	Délibération du 26.11.1999							
Services Comptabilité Paie	Agent Comptable 1	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC		
	Délibération du 24.06.1992							
	Agent Comptable 2							
	Délibération du 15.12.1995							
Service à la population	Agent d'accueil Mairie 1	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC		
	Délibération du 30.03.1983							
	Agent d'accueil Mairie 2							
	Délibération du 13.12.1996							
Administration des Services techniques	Secrétariat des Services Techniques	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	1	0	TC		
	Délibération du 24.02.1997							

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TPS DE TRAVAIL
Service Techniques	Responsable du service espace-vert	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Délibération du 20.09.1996					
	Agents chargés de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Oui	3	1	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 20.09.1996					
	Délibération du 09.12.1994					

	Délibération du 06.07.1990					
	Responsable du service Voirie propreté urbaine et festivités	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Agents chargés de la voirie, Propreté urbaine et festivités					
	Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 24.06.1992	Adjoint technique	Oui	4	2	TC
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 20.09.1996					
	Délibération du 20.09.1996					
	Délibération du 02.03.1990					
	Agent chargé de l'entretien des Bâtiments	Adjoint technique	Oui	1	1	TC
	Délibération du 19.09.1986					
	Educateur des APS	Educateur des APS	Oui	1	0	TC
	Délibération du 24.06.1992					
	ATSEM	ATSEM	Oui	1	0	TC
	Délibération du 02.06.2004					
	Agent d'entretien et d'accompagnement					
	Délibération du 01.02.1980					
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 26.11.1981					
	Délibération du 18.09.1984	Adjoint technique	Oui	(12-1) 11	1	TC
	Délibération du 19.09.1986					
	Délibération du 17.02.1989					
	Délibération du 30.10.1992					
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 13.12.1996					
	Délibération du 29.11.2007					

	Délibération du 22.11.2012					
	Délibération du 22.11.2012					
	Délibération du 22.07.2016					
	Délibération du 19.07.2024		1			30 h
	Délibération du 18.07.2025		0	1		28H
Marpa	Directrice de la MARPA	Rédacteur ou Agent social	Oui	1	0	TC
	Délibération du 29.11.2007					
	Agents d'accompagnement					
	Délibération du 30.01.2025			0	1	28 h
	Délibération du 29.11.2007			1	0	28 h
	Délibération du 31.01.2008			1	0	28 h
	Délibération du 17.11.2014			1	0	TC
	Délibération du 16.12.2019			1	0	28 h
Police Municipale	Responsable de Police Municipale	Agents de Police Municipale	Non	1	0	TC
	Délibération du 07.12.1990					
	Policiers Municipaux					
	Délibération du 10.07.1987					
	Délibération du 10.12.1993	Agent de police Municipale	Non	2	0	TC

Le Conseil, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 VALIDE le présent tableau des effectifs ainsi modifié
 DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant

3 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE HBA – Gestion des chats errants

Rapporteur : V. RAVET

La prolifération des chats errants est une problématique importante à juguler pour la tranquillité et la salubrité publique, dans la mesure où un couple peut engendrer jusqu'à 20 000 chats, en moins de quatre ans.

Face à leur prolifération et l'inadaptation de ces animaux à l'adoption et la pression exercée sur les refuges animaliers, HBA propose de prendre les mesures nécessaires pour la régulation des populations, visant à identifier et stériliser tous les chats en état de divagation, au sens légal, puis de les relâcher dans leur milieu d'origine.

Cette compétence incombe aux Maires. Toutefois, dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat, Haut-Bugey Agglomération a porté une candidature pour l'ensemble des communes, dont elle a été lauréate. La campagne prévoit le financement d'acquisition de matériels de capture et de prise en charge des frais d'identification et de stérilisation, entre les mois de janvier et juin 2025, jusqu'à 400 chats.

Le conseil Municipal s'était prononcé favorablement en janvier dernier.

Comme annoncé lors du dernier conseil d'agglomération, l'État a décidé de prolonger la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur notre territoire jusqu'au **15 septembre 2025**.

Mme le maire propose donc de renouveler son adhésion au dispositif en place jusqu'à cette date.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement au 15.09.2025 de la convention de prestations de services pour la gestion des chats errants avec Haut Bugey Agglomération pour une durée de 2 mois et demi.
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention.

4 – SUBVENTION Action Sociales Contrat de Ville programmation 2025

Rapporteur : V. RAVET

Le 02.06.2025, la commune délibérait pour répartir les financements 2025 aux différents financeurs ayant répondu à l'appel à projet et répondant aux attentes du contrat de ville.

Dans la thématique du vivre ensemble, l'action du centre social Jacques Prévert a été retenue, mais une erreur s'est glissée et l'action n'a été financé qu'à hauteur de 1000 € au lieu de 2 000 €.

Mme le Maire propose donc de rectifier ainsi :

Accès au sport	Centre Social et Culturel Jacques Prévert	Lever les freins à la pratique d'une activité physique Faire des activités physiques des socles pour une mise en confiance des personnes et un travail sur l'estime d'elles-mêmes ainsi qu'un lien avec leur santé Faire des activités sportives des occasions de rencontres et d'échanges entre les habitants de la commune Changer l'image du quartier	14 740 €	6 000 €	2 000 € -1 000 €
----------------	---	---	----------	---------	---------------------

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER Mme le Maire à procéder à la régularisation ci-dessus énoncée,

5 – TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Rapporteur : Benoît VINCENT

Monsieur Benoit VINCENT, rappelle au conseil Municipal le marché public conclu en 2021 pour l'ensemble des phases de travaux d'aménagement des espaces publics dans le cadre du renouvellement urbain devant se dérouler de 2022 à 2026. (5 ans)

La Municipalité a fait le choix d'adapter son programme de travaux au rythme d'avancement des bailleurs et d'attendre la fin de leurs interventions sur le patrimoine bâti, pour intervenir sur les espaces publics. Il s'agissait d'éviter toutes dégradations potentielles de la chaussée et des aménagements annexes mais aussi d'éviter la coactivité de multiples entreprises, sur un site restreint.

Par ailleurs, suite aux concertations menées avec les habitants et aux échanges avec les partenaires locaux, le programme de travaux pour la phase 2 (a et b) a un peu évolué et nécessite des modifications du marché pour l'ensemble des lots. Les phases 2a et 2b sont donc regroupés ensemble et deviennent la phase 2a. Les Bordereaux des prix sont modifiés en conséquence, entraînant un nouveau montant de la phase 2a.

Le détail estimatif des quantités supplémentaires, négatives et bordereau des prix nouveaux sont joints en annexes I et II des avenants.

Monsieur Benoit VINCENT propose donc d'apporter les modifications suivantes via un avenant pour chaque des lots

LOT	1	2	3	4	5
Intitulé	Voirie et réseaux	Revêtement qualitatifs et décoratifs Maçonnerie	Eclairage Public	Aménagements Paysagers	Serrureries et clôtures
Mandataire	COLAS	VERDET	SOBECA	VERDET	BALLAND SAS
Montant marché HT	1 585 009.70 €	843 575.00 €	179 066.00 €	436 994.35 €	143 554.19 €
Avenant	N°2	N°3	N°3	N°2	N°2
Montant avenant	-63 722.10 €	-16 410.00 €	10 130.00 €	72 824.10 €	11 938.75 €
Nouveau montant	1 521 287.60 €	827 165.00 €	189 196.00 €	509 818.45 €	155 492.94 €

L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur Benoit VINCENT propose, d'accepter les propositions d'avenant pour les montants précités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer ces avenants et toutes pièces se rattachant à ces derniers.

6– CONSULTATION DOCUMENT CADRE OUVRAGE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : Benoît VINCENT

M. Benoit VINCENT informe le conseil municipal des dispositions de la loi « APER » Accélération de la Production des Energies Renouvelables. Il indique que la chambre d'agriculture de l'Ain a transmis à Madame la Préfète le 3 mars 2025 sa proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation.

Conformément à la procédure prévue à l'article R111-61 du Code de l'urbanisme, cette proposition nous est transmise pour avis, à formuler sous 2 mois.

Cette présentation comprend plusieurs documents

- Un rapport présentant la méthodologie utilisée (en Pièce jointe)

- Une carte consultable via le lien suivant : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=26c4e711-aea8-46a9-a0c2-bc3498505dd9>

Après avoir pris connaissance des documents et échange sur leur contenu, la Commune à l'unanimité émette un avis favorable à la proposition faite par la Chambre d'Agriculture de l'AIN.

7– TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2025-2026

Rapporteur : Catherine NIOGRET

Comme chaque année, il convient de délibérer sur le tarif du repas du restaurant scolaire applicable dès la rentrée scolaire prochaine.

Le prix du repas au Restaurant Scolaire pour la période de septembre 2024 à juillet 2025 est de 4.84 €. Il avait fait l'objet d'une augmentation de la même proportion que l'augmentation du prix d'achat (soit 5.20%) (+0.24 cts).

Il est proposé d'augmenter le prix de repas dans la même proportion que l'augmentation du prix d'achat, soit 1.52 % et de le passer à 4.90 € pour l'année scolaire 2025/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente du ticket (tarif unique) à 4.90 € pour l'année scolaire 2025.2026

8– FORFAIT MENSUEL DE DEPENDANCE

Rapporteur : Chantal GUILLAUBEZ

Madame Chantal GUILLAUBEZ rappelle que le décret n° 2001-1086 du 20 novembre 2001 instaure une Allocation Personnalisée à l'Autonomie (loi du 20 juillet 2001) pour les résidents des Petites Unités de Vie.

Cette allocation répond à des critères propres :

- Une demande déposée par l'intéressé auprès du Conseil Départemental
- Une évaluation médico-sociale assurée comme à domicile (médecin traitant, assistante sociale du secteur) en lien avec le ou la responsable de maison
- Une allocation servie sur la base des plafonds d'attribution du domicile, attribuée en gestion à la MAPA au profit du résident (« pivot »)
- Un forfait dépendance, réparti en deux groupes (GIR 1-2 ; GIR 3-4) qui prend en compte l'accompagnement du résident

Madame Chantal GUILLAUBEZ explique que la Commune a signé une convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place de l'APA à la Résidence Dallex-Allombert mais qu'il convient de valider chaque année le « tarif dépendance » à appliquer pour les bénéficiaires éventuels de l'APA.

En effet, notre résidence autonomie peut proposer un accompagnement personnalisé, ponctuel ou régulier, pour soutenir les résidents en difficulté dans les gestes du quotidien. Cet accompagnement est facturé par le biais d'un tarif dépendance, aussi appelé Forfait d'Accompagnement Personnalisé (FAP).

Les résidents qui sont évalués « en perte d'autonomie » (GIR 3-4) ou « dépendants » (GIR 1-2) bénéficieront d'une prise en charge de cette dépense dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

L'attribution de l'APA en MARPA signifie des services en plus ou la solvabilisation d'une aide déjà apportée pour tout ou partie. Parmi ces services, on peut noter : accompagnement en salle à manger, aide au repas, aide à la petite toilette, aide à l'habillage, accompagnement à l'extérieur, présence, stimulation...

Le forfait d'accompagnement personnalisé, est calculé somme suit :

- ↳ 100 % salaire de la responsable + charges afférentes (charges sociales, formation...)
- ↳ 30% salaire agent polyvalent (100% si formation en gérontologie)
- ↳ des protections à usage unique si elles sont fournies par la structure ce qui n'est pas notre cas

Ce tarif dépendance est réparti en deux sections :

GIR 1 et 2

GIR 3 et 4

Le forfait mensuel de dépendance, applicable à la résidence Dallex-Allombert, validé par le Conseil Départemental, est fixé comme suit :

Dépendance GIR 1-2 : 807.89 €	803.87 € en 2024
Dépendance GIR 3-4 : 512.59 €	510.04 € en 2024

Sur rapport de Chantal GUILLAUBEZ, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider les forfaits d'accompagnement personnalisés proposés ci-dessus, à compter du 1^e JUIN 2025, conformément à l'arrêté du conseil départemental du 15 mai 2025.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

QUESTIONS DIVERSES

Mme BARBERIS s'interroge sur les achats des équipements de protection individuels à une sté de Bordeaux. Pourquoi ne pas commander local. Elle indique que le Sté ELLETECH est nouvellement installé sur ARBENT, que le pressing de la fontaine pourrait aussi être consultés.

Mme BARBERIS fait part de son mécontentement quant aux dépôts sauvages et aux poubelles qui se situent sur le parking de l'angle de la Rue d'Izernore avec la Route de Groissiat. (2 canapés déjà, des sacs de verre, de vêtements déposés à côté des conteneurs, etc.... Mme le maire lui indique qu'en effet, les point de regroupement de conteneurs font souvent l'objet de ce type de délit. Elle propose de mettre un panneau rappelant l'interdiction de dépôt sauvage et en informe la police municipale.

Mme Buffaut indique aussi que le tri sur ce secteur est très mal fait ... présence régulière de déchets dans la mauvaise poubelle. Il est vrai que ce quartier concentre plusieurs locations de tourismes, dont les locataires ne sont pas forcément informés des consignes de tri. => action à mener à destination des propriétaires pour que les informations soient bien transmises et éventuellement qu'une vérification soit faite.

Rue du stade : Carlos CERQUEIRA indique que la résine sur les enrobés des entrées de propriété semble ne pas tenir – à vérifier. Januario MOREIRA indique que le panneau expliquant le principe du chaukidou et posé trop bas sur le poteau. C'est gênant : à repositionner.

PROJET IMMOBILIER ANCIENNE CURE

Mme le Maire fait part au conseil municipal des courriers reçus du « collectif des riverains de la Cure », contre le projet de la Sté SEKKER. Ce collectif souhaite intenter un recours contre le permis de construire, dont les voies et délais de recours sont forclos.

Les riverains ont été reçu avec Benoit VINCENT, les documents administratifs communicables sollicités ont été transmis par Lettre Recommandée avec Accusé Réception qui n'a pas été retirée.

Par ailleurs, le panneau publicitaire « grand format » installé à proximité, étant non règlementaire a été déposé. Un nouveau panneau sera posé sur la façade de la cure avec une dimension réglementaire.

Question de Mme BARBERIS : la commune peut-elle se désengagée par rapport au promoteur ? Mme le Maire lui indique que le conseil municipal a autorisé la vente, ce qui a donné lieu à signature d'un compromis, lequel engage aussi bien l'acheteur que le vendeur.

CULTURE SPORT

Hervé PICHON indique que les travaux d'éclairage de la façade de la Mairie sont en cours.

La Fête patronale approche, Hervé PICHON a besoin d'une « team déco de char » - thème « caisse à savon ». Il indique qu'à la demande des forains, le Parcours du défilé a été modifié afin de passer vers la fête foraine. (Passage par la rue du bac et la rue de l'industrie, passage par la fête avant d'arriver sur la place de l'hôtel de ville)

Il indique aussi que le circuit de la Course cycliste sera plus long que d'habitude (avec passage devant chez NOVAP et ensuite à droite au carrefour pour prendre le pont) - 15H /17H. D'avantage de coureurs sont attendus cette année.

FINANCES – BUDGET

Véronique PITTON, fait un point sur l'avancement des opérations 2025.

En Dépense d'investissement : Remboursement du capital de l'emprunt à hauteur de 243 200 € / engagement de nouvelles dépenses pour l'Eclairage de la façade de la Mairie 17 934 € de matériel + 11 714 € d'installation et câblage. Travaux cimetière, Nettoyage et réfection des 2 croix : 6 900 €, Achat du copieur pour le service comptabilité 4 680 € - Mobilier des écoles- Parvis Mairie 233 000 € – Campagne de voirie (trottoirs en enrobé rouge du centre-ville rue laver sources et grande fontaine – réfection trou devant bureau tabac – rue mont olivet – route de la forge 1 m2 + rue neuve et rue rouget de Lisle. Installation de la fibre à la Marpa – Dépenses de modernisation de l'éclairage public / réfection de l'armoire éclairage public du Bouchet – remplacement des 4 mats d'éclairage du parvis (14 000 €)

En recettes d'investissement :

- Réception des fonds de la CAF (solde) pour l'aménagement du multi-accueil : 67 680 € et pour le réaménagement du Centre social (partie existante) : 43 411.40 € sous forme de prêt et 28 941.60 € sous forme de subventions.
272 000 € encore de la Région à percevoir pour l'opération Centre social
- Notification des CEE du SIEA pour le centre social : 18 718.22€ et la modernisation de l'éclairage (2 688.51 €)
- Réception du solde DSIL 2021 pour les Espaces publics : 103 153 € et DSIL 2022 : 76 000 €
- Réception du 2^{ème} Acompte de la Région pour les espaces publics dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional (PRIR) : 262 246 €

- Subvention vidéoprotection région (2023) 5 855 € Caméras + 5 827 € département (2024) soit 11 682 €
- Rue du stade : perçuacompte Dsil 2024 (30%) 28 567 € et Subvention du conseil départemental 51 000 €. Les 50 000 € du fonds de concours HBA ont été notifiés
- Modernisation de l'éclairage public 2024 – Subvention Fonds Verts (totalité) : 4 579€
- Soutien à la rénovation des logements communaux : Subvention HBA : 5 560.90 €

Dépenses fonctionnement : Nous sommes à 46% de dépense par rapport à ce qui est budgété. Chapitre 12 équivalent à celui de 2024 à la même période - 1 170 000 €- pas de dérive.

SCOLAIRE

Départ en 6^{ème} : Catherine NIOGRET informe de la distribution aux enfants des bons d'achat à la librairie BUFFET, lors de la Kermesse. Quelques photos des voyages scolaires sont diffusées ainsi que les photos des travaux actuellement en cours au restaurant scolaire.



Une réunion de pré-reentrée avec les agents assurant les activités périscolaires est organisée jeudi 28/08 prochain.

URBANISME - ENVIRONNEMENT – ENERGIE

Benoit VINCENT propose aux conseillers qui le souhaitent d'échanger sur le Permis de construire du projet de la Cure ou sur les travaux d'aménagement de l'aire de sport de convivialité de Vallès qui ont débutés.

Mme le Maire clos la séance en souhaitant à tous un bel été.

Le Secrétaire de Séance,

Marilyn FRATTER

A blue ink signature of Marilyn Fratter, which appears to be "Marilyn FRATTER".

Le Maire,

Véronique RAVET

A blue ink signature of Véronique Ravet and a circular town hall seal. The seal contains the text "Mairie de BEAUMONT SUR ISÈRE" around a central emblem.